



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON  
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2016

COMMUNE DE PONCHON

**Présents** : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint**.

Bernard LECOCQ ; Alain CHOTEAU ; Élodie THÉRY ; Olivier WAUTERS ; Jocelyne LHOTTE ; Jean-Claude GIRET ; Claudine LEFEBVRE , Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

**Excusés** : Martine CANIVET pouvoir à Geneviève DELABY.

**Absente** : Nadège PERROTTE .

**Secrétaire de séance** : Geneviève DELABY.

Compte-rendu de la séance du jeudi 27 octobre 2016 : aucune observation.



**1/ ANCIENNE ÉCOLE - BÂTIMENT DES POMPES**

Il est en mauvais état et demande des réparations relativement urgentes .

- Devis de charpente et de maçonnerie 17 244,00 € HT
- Devis d'électricité 687,00 € HT
- 17 931,00 € HT

Sa réfection pourrait être subventionnée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (subvention de l'État au taux de 45 %)

- soit 17 931,00 € HT x 45 % 8 067,00 €
- à la charge de la Commune 9 864,00 €

À l'unanimité, **le conseil municipal est d'accord** pour déposer une demande de subvention sur ces bases, et demande de faire faire au moins 2 autres devis.

**2/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR L'IMPLANTATION DU POSTE  
DE REFOULEMENT N°1 À PIERREPONT**

Rappel : le conseil municipal du 8 septembre dernier avait approuvé l'acquisition d'une parcelle de 10 à 20 m<sup>2</sup>, à 2,00 € le m<sup>2</sup>, issue de la parcelle A 605 dite le Carcan à Pierrepont, propriété SAUREL.

Cette parcelle a été délimitée et précisée. Il s'agit de la parcelle A 1921, d'une surface de 10 m<sup>2</sup>

À l'unanimité, **le conseil municipal approuve** son acquisition.

**3/ MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE VERDI INGÉNIERIE SEINE - AVENANT N°3**

Réunie le 22 novembre dernier, la Commission d'Appel d'Offres a approuvé les termes de l'avenant, à savoir :

- Prolongation de délais - Sectionnement du marché + 27 120,00 €
- Suppression des travaux de fourreaux de fibre optique - 34 100,00 €
- 6 980,00 €

À l'unanimité, **le conseil municipal, donne** un avis favorable, **autorise** le Maire à signer l'avenant à venir et **accepte** que ce montant soit imputé au budget des travaux.

#### **4/ PROJET DE RÉALISATION D'UN LOTISSEMENT SUR LE LARRIS**

Exposé de Alain CHOTEAU, qui, avec Olivier WAUTERS, a mené les négociations avec FLINT Immobilier. Les termes essentiels de la proposition FLINT Immobilier sont les suivants :

- 33 lots.
- 2 lots attribués gratuitement à la commune.
- 350 000,00 € pour la vente de terrain d'une superficie de 34 503 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle A 1539 dite le Laris de Ponchon.

À l'unanimité, sauf Gérard SOUFFLET, **le conseil municipal accepte** la proposition de FLINT Immobilier, et **autorise** le Maire à signer une promesse de vente sous conditions suspensives.

Observations des conseillers : si le lotissement du Larris se réalisait, les bénéficiaires qui en seraient tirés, seraient affectés à l'assainissement, et à la diminution du prix de l'Eau.

Yannig MERLIN estime pour sa part que d'autres investissements utiles pourraient être envisagés.

#### **5/ TERRAIN DU BOULOIR - CONVENTION**

Nous pourrions signer avec les propriétaires du BOULOIR (parcelle B 591) une convention dont les termes essentiels sont les suivants :

- Attribution aux propriétaires de 2 lots tirés du lotissement du Larris
- Attribution aux propriétaires d'un lot aménagé sur le BOULOIR, aux frais de la commune de PONCHON.

À l'unanimité, sauf Gérard SOUFFLET, **le conseil municipal donne** son accord.

#### **6/ ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Propositions du Syndicat d'Énergie de l'Oise :

I. Remplacement de 5 armoires et pose de 72 luminaires oranges en remplacement des luminaires blancs, conduisant ainsi à l'harmonisation de l'éclairage public.

- Montant des travaux 72 003,00 € HT
- Subvention 40 211,00 €
- A la charge de la Commune 31 792,00 €

II. Remplacement de 5 armoires, pose de 72 leds en remplacement des luminaires blancs, ne conduisant pas à l'harmonisation de l'éclairage public et pose de 2 lanternes ornementales sur la façade de la mairie

- Montant des travaux 83 604,00 € HT
- Subvention 45 529,00 €
- A la charge de la commune 38 075,00 €

À l'unanimité, sauf Rôbert JOYOT, **le conseil municipal accepte** la proposition II.

#### **7/ CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN DES ABRIBUS SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Un seul abribus est dans ce cas, celui qui est situé au niveau du 379 de la rue de Pierrepont.

Délégation au Département pour la gestion de cette part du domaine public communal.

À l'unanimité, **le conseil municipal accepte** cette convention.

#### **8/ CRÉATION DE POSTES CUI - CAE**

Il s'agit de postes subventionnés à 70 % par l'État, et exonérés de charges sociales patronales, ce qui donne un taux horaire à la charge de la commune de 4,92 €. Des conditions précises sont cependant requises.

À l'unanimité, **le conseil municipal décide** de créer ce genre de poste.

Par 10 voix contre 4, (vote à bulletins secrets), il **décide** de n'en créer qu'un seul.

### INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

De Robert JOYOT.

1. Les travaux de fibre optique sont terminés. Les conseillers sont priés de signaler les dégâts de voirie qu'ils auraient occasionnés, sans les confondre avec les travaux d'assainissement, ou les travaux électriques.

Date présumée du prochain conseil municipal : JEUDI 12 JANVIER 2017